

LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996, reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est, aux côtés de l'Etat et des principaux acteurs du secteur, un partenaire de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique. Sa gestion économe et rigoureuse, comme l'a relevé la Cour des comptes, lui permet d'exercer sa mission d'intérêt général de préservation du patrimoine non protégé : bâti, mobilier, industriel, naturel, maritime, fluvial, etc.

Des réductions d'impôt permettent de conjuguer mécénat participatif et mécénat d'entreprise en faveur des propriétaires publics et associatifs. Le label attribué par la Fondation permet aussi aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux. La Fondation s'engage en faveur des publics en difficultés et de la valorisation des métiers du patrimoine.

Avec plus de 500 délégués bénévoles et 70 salariés, son organisation est déconcentrée à l'échelle régionale, départementale et locale au plus près du terrain.

En Bretagne, plus de 1.000 projets ont été soutenus, représentant 120 millions d'euros de travaux de qualité réalisés et 35 millions d'euros d'aides financières octroyées.



FONDATION
DU
PATRIMOINE

APPEL AUX DONNS

Pour la restauration
de l'église Saint-Pierre
de Retiers

Plus d'infos et don en ligne pour ce projet :
www.fondation-patrimoine.org/43627

MENTIONS LEGALES

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions légales doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne vous convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case « anonyme » sur le bon de souscription. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

CONTACTS

FONDATION DU PATRIMOINE

Antenne de Rennes

7 boulevard Solférino - BP 90714 - 35007 Rennes Cedex
Tél. 02 99 30 62 30 - bretagne@fondation-patrimoine.org
www.bretagne.fondation-patrimoine.org

MAIRIE DE RETIERS

19 rue Georges Clémenceau - 35240 Retiers
Tél. 02 99 43 51 41
mairie-de-retiers@wanadoo.fr

ASSOCIATION RESTERIENNE POUR LA PRESERVATION DU PATRIMOINE

Chez M. Marchand - 1 rue de la gare - 35240 Retiers
Tél. 06 75 43 77 22
marcel.marietherese@orange.fr

La délégation Bretagne de la Fondation du patrimoine est soutenue par :



RELIGIEUX RURAL URBAIN MARITIME MILITAIRE TRANSPORT NATUREL



création graphique : Fondation du patrimoine Bretagne - Juin 2016 - Ne pas jeter sur la voie publique



L'ÉGLISE SAINT-PIERRE DE RETIERS

L'église de Retiers est en grande partie du XVII^{ème} siècle. Elle ne comprenait, à l'origine, qu'une nef à laquelle on ajouta deux chapelles formant un bras de croix, l'une au nord, bâtie en 1610-1611, l'autre au sud, datant de 1652. En 1645, une tour de section carrée fut édifiée et en 1664, on réédifia le châteaudeau de la grande porte. Le chœur fut entièrement rebâti en 1660 et la nef en 1675 de sorte que toute trace de l'édifice primitif a ainsi disparu. En 1841, des bas-côtés ont été ajoutés à la nef et une nouvelle tour de style pseudo-roman surmontée d'un clocher de forme pyramidale a été construite.

De beaux retables classés en bois sculptés, de magnifiques tableaux à l'huile dont celui du maître-autel représentant La Pentecôte de Nicolas De Platemontagne sont remarquables. Une statue représentant « La Piéta », un lutrin du XVIII^{ème} et douze vitraux dont deux du XVII^{ème} attirent l'attention.

Au vu de l'état actuel de l'église, la commune de Retiers, maître d'ouvrage, a décidé d'engager des travaux de mise en sécurité de l'édifice : la charpente, la couverture, la

maçonnerie, l'électricité et la voûte en plâtre. Le projet pourra être subventionné par le Conseil départemental (FST), l'Etat (DETR) et la Région au titre de la valorisation du patrimoine.

La Fondation du patrimoine Bretagne et l'association restérienne soutiennent ce projet de restauration. Chacun, selon ses moyens, peut apporter « sa pièce à l'édifice ». Que vous soyez particulier, entrepreneur, artisan, commerçant... devenez acteur de la préservation de votre patrimoine, soutenez cette opération de rénovation de l'église de Retiers! Merci par avance de votre générosité.

A la fin des travaux, les offices religieux de la paroisse Bienheureux Robert d'Arbrissel reprendront. Pour la valorisation future de l'église et notamment des retables, l'association restérienne organisera des concerts, des conférences et des expositions sur le patrimoine dans l'église.

Montant des travaux*	504.720€
Montant des subventions*	240.000€
Part restant à la charge de la ville	264.720€

* Ces montants sont susceptibles d'évoluer en fonction des travaux.

CONTREPARTIES POUR LES DONATEURS

Un reçu fiscal vous sera systématiquement délivré quel que soit votre don.

De plus, dès 50€ de don, vous bénéficierez :

► **FORMULE N°1 : de 50€ à 149€**

Invitation à l'inauguration

► **FORMULE n°2 : de 150€ à 299€**

Formule n°1 + invitation aux événements organisés (concerts, conférences)

► **FORMULE n°3 : au-delà de 300€**

Formule n°2 + participation à une visite de chantier avec l'architecte des travaux



OUI, JE FAIS UN DON POUR AIDER LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE RETIERS

Mon don sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Voir la suite des mentions légales au verso.

► **POUR LES PARTICULIERS** : votre don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de **66% du don** (dans la limite de 20% du revenu imposable).

Un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt.

Ou, à une réduction de l'impôt de solidarité sur la fortune à hauteur de **75% du don** (dans la limite de 50.000€). Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666€.

Un don de 1.000€ = 750€ d'économie d'impôt.

► **POUR LES ENTREPRISES** : votre don ouvre droit à une réduction d'impôt de **60% du don** (dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT). Un don de 500€ = 300€ d'économie.

COMMENT FAIRE VOTRE DON ?



► **PAR INTERNET** : rapide et sécurisé
www.fondation-patrimoine.org/43627

► **FLASHEZ** le QR code ci-contre

► **PAR COURRIER** : retournez ce bon de souscription complété avec votre règlement par chèque à l'ordre de : « Fondation du patrimoine, Eglise Saint-Pierre de Retiers ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

► Le montant de mon don est de _____ euros

► Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt :
 sur le revenu de solidarité sur la fortune sur les sociétés

► Je souhaite rester anonyme pour le maître d'ouvrage

► Nom et prénom : _____

► Adresse : _____

► Email : _____

► Téléphone : _____